

inadmissibles, misogynes et racistes, et dont elle est la cible.

Austérité encore et toujours

L'austérité qui gouverne tout, ce sont les élèves qui la payent et particulièrement les enfants des classes populaires. Cette austérité c'est aussi la dégradation des conditions de travail de toutes et tous dans les écoles, les collèges, les lycées, à l'université et dans tous les services.

La réalité de l'austérité, c'est la promesse de réformes, comme celle de l'éducation prioritaire, qui finissent par se faire à moyens constants et ne concernent plus qu'une partie

réduite des zones d'éducation prioritaire dans lesquelles les heures octroyées aux enseignants du secondaire seront



bien vite des heures supplémentaires. La réalité de l'austérité c'est aussi le blocage des salaires dans la fonction publique, blocage sur lequel s'alignent les patrons du privé. Face à tout cela il n'y aura aucune solution favorable catégorie par catégorie.

Ne pas opposer les uns aux autres

SUD éducation ne veut pas être le porteur des revendications des uns assises sur les reculs imposés aux autres.

Nous ne voulons pas travailler plus. Nous revendiquons une réduction du temps de travail.

Nous revendiquons une autre école pour nos élèves et une amélioration des conditions de travail de tous les personnels.

C'est tous ensemble qu'il faut porter cela contre la prétendue fatalité de l'austérité. Fatale dans ses conséquences, pas dans sa mise en oeuvre !

Directeur de la publication : Olivier Cuzon
Mensuel Imp par nos soins n° de CPPAP 0419 5 05227

Bulletin d'adhésion 2014 - 2015

Nom : Prénom :
 Actif(ve) Retraité(e) **cotisation divisée par 2**
 Temps complet Temps partiel
 Quotité :
 Grade précis (ex : PE, Instit., PLP, contractuel-le, certifié-e, stagiaire, ASEN, Administratif...)
 Adresse personnelle :
 Tél. :
 Adresse de l'établissement :
 Montant de la cotisation annuelle :
 Mode de paiement : chèque à l'ordre de Sud Education 29

Je souhaite recevoir des informations régulièrement par mail

Mon mail :@.....
 J'accepte d'être le/la correspondant/e de SUD éducation 29 dans mon établissement (pour les collèges ou lycées) :

SUD éducation 29 pourra utiliser ces renseignements pour m'adresser ses publications. Je demande à SUD éducation 29 de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés, dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6 janvier 1978. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant à SUD éducation 29.

Date : Signature

Salaire net mensuel	Cotisation annuelle
- de 600 €	5 €
+ de 600 €	13 €
+ de 750 €	24 €
+ de 900 €	40 €
+ de 1000 €	49 €
+ de 1100 €	58 €
+ de 1200 €	68 €
+ de 1300 €	80 €
+ de 1400 €	92 €
+ de 1500 €	105 €
+ de 1600 €	122 €
+ de 1700 €	138 €
+ de 1800 €	157 €
+ de 1900 €	173 €
+ de 2000 €	189 €
+ de 2100 €	207 €
+ de 2200 €	226 €
+ de 2300 €	245 €
+ de 2400 €	264 €
+ de 2500 €	284 €
+ de 2600 €	306 €
+ de 2700 €	328 €
+ de 2800 €	351 €
+ de 2900 €	375 €
+ de 3000 €	399 €
+ de 3100 €	425 €
+ de 3200 €	450 €
+ de 3300 €	477 €
+ de 3400 €	505 €
+ de 3500 €	534 €

éducation
SUD 29

Dispositif de tirage Brest CTC déposé le 17/09/2014
 SUD éducation PRESSE DISTRIBUÉE LA POSTE
 2, rue Amiral Nielly 29200 Brest

Solidaires

Face à l'austérité, pas de résignation

Un nombre d'élèves par classe trop élevé !

Le Ministère le reconnaît lui-même, les créations de postes vont essentiellement être absorbées par la formation initiale des enseignant-es et par la hausse démographique. En clair, nous serons encore longtemps contraints à travailler avec un nombre trop élevé d'élèves par classe, à renoncer aux dédoublements, à mendier des projets à des partenaires (territoriaux et privés), à être de plus en plus en concurrence entre équipes, entre écoles, collèges et lycées pour obtenir des miettes. Nos conditions de travail et les conditions d'apprentissage de nos élèves, qui s'étaient tant dégradées, ne vont pas s'améliorer.

Cassons le rythme

L'application des rythmes dès septembre n'arrange rien avec des élèves toujours plus désorientés et fatigués et une surcharge de travail pour les enseignants. Ce n'est pas le décret Hamon qui va arranger les choses : possibilité laissée aux maires de regrouper les activités périscolaires sur une après-midi (ce qui revient à annuler l'objectif officiel de la réforme !) et, plus grave, annualisation rampante en permettant la réduction (d'une heure !) de la semaine de travail en échange de la réduction des vacances



d'été. Et le fond du problème reste le même : la réforme des rythmes, c'est le transfert d'une partie du temps passé à l'école à la charge des collectivités, ce qui provoque une inégalité des territoires en termes de moyens. La réforme de l'éducation prioritaire procède du tour de vis : faute de moyens alloués (350 millions d'euros, et encore par redéploiement !), le Ministère propose ses recettes habituelles (école du socle, management, contractualisation des moyens).

Les ministrent passent

Nous ne regretterons ni Vincent Peillon, ni Benoît Hamon. Quand à la nouvelle ministre, nous ne pouvons que regretter la décision estivale de Najat Vallaud-Belkacem, qui en tant que Ministre du droit des femmes, avait défendu l'arrêt du programme des ABCD de l'égalité garçons filles pour répondre à l'agitation réactionnaire suscitée par ce dispositif promouvant l'égalité des sexes. Ces mêmes réactionnaires qui sont aujourd'hui les auteurs d'attaques

Laïcité

Benoît Hamon : du plomb dans l'aile gauche ?

Notre ex-ministre Benoît Hamon vient de clôturer son passage au gouvernement par un message adressé le 28 août aux 5 millions d'agents de la fonction publique et au million et demi de personnels de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la recherche qui sont appelés à voter du 27 novembre au 4 décembre pour des « représentants qui incarnent au mieux leur vision de l'école ».

Elections professionnelles à venir

Il était de son devoir de ministre garant du dialogue social d'insister sur l'intérêt d'une forte participation à ces élections pour assurer la légitimité des futurs élus qui s'exprimeront sur les choix collectifs faits pour l'école. En revanche, l'argument qui appuie son propos pose question,

pour un politique se revendiquant de la gauche du Parti « Socialiste » et qui s'affiche en rupture avec celui-ci : « ... s'exprimer sur les choix collectifs de notre école républicaine, tant publique que privée de la maternelle à l'enseignement supérieur. »

L'Education Nationale, ça n'est que le service public

Aurait-il fallu rappeler à ce ministre de l'éducation nationale à quel point le maintien en l'état et les récentes conquêtes du système d'enseignement privé et confessionnel constitue un obstacle à l'achèvement d'un véritable système éducatif unifié laïc et républicain ?

Appel au financement privé, obédiences confessionnelles et idéologiques revendiquées, sélection du

public et dérogations multiples, appel au consumérisme éducatif, prégnance familiale sur les parcours scolaires. On sait à quel point ce système est un puissant vecteur d'immobilisme qui dispense l'Etat de faire les efforts pour remédier aux difficultés scolaires et sociales sur tout le territoire.

Tout ce que l'on peut souhaiter à brève échéance est que, par un vote important en faveur des listes SUD éducation, les personnels de l'enseignement public rappellent au ministre que la prise en compte résolue des difficultés persistantes qu'ils affrontent en cette rentrée est une priorité absolue, au nom des valeurs démocratiques et républicaines.

Les capitalistes nous coûtent cher !

L'austérité nous est toujours présentée comme incontournable, comme correspondant à des objectifs techniques inéluctables et finalement incompréhensibles : réduction des déficits à moins de 3%, maîtrise de la dette et de l'inflation. Les recettes néolibérales nous expliquent qu'elles vont permettre de renouer avec la croissance et d'inverser la courbe du chômage.

Mais force est de constater que même si depuis plus de trois décennies ces choix sont présentés comme les seuls possibles, le résultat est pourtant toujours le même : une répartition des richesses favorables aux patrons et aux actionnaires, les uns augmentant leurs marges et les autres leurs dividendes.

L'austérité est donc en fait une politique qui vise à accroître les profits du capital au détriment du travail. Et ces dogmes au service des plus riches, c'est nous qui les payons dans nos

conditions de travail, et nos élèves dans leurs conditions d'apprentissage.

Bénéfices des entreprises françaises du CAC 40 entre 2007 et 2012 : 411 milliards d'euros. Ça en fait des augmentations de salaires et de pensions, des emplois à créer, des services publics à développer.

Exonérations de cotisations sociales offertes au patronat au cours des dix dernières années : 250 milliards d'euros, que nous payons, nous, en cotisations supplémentaires ou en dégradation des prestations (retraites, maladies, chômage, etc.)

40 milliards d'euros de dividendes pour les actionnaires des entreprises françaises du CAC 40.

En 2013, cela représente 709 euros volés chaque mois à chacun-e des 4,7 millions de salariés-e-s de ces entreprises.



Ecologie

Désengorgez les routes et faites-vous rembourser

Tous les personnels employés par l'Etat et donc par l'Education Nationale, qu'ils soient titulaires ou non-titulaires, peuvent bénéficier depuis le Décret 2010.676 du 21/06/2010 du remboursement de la moitié de leurs frais de transport en commun pour se rendre au travail. Seules exceptions : les personnes qui bénéficieraient déjà d'une indemnité de transport par ailleurs (ISSR, ...) et celles bénéficiant d'un logement de fonction ou d'un transport à titre gratuit.

Tous les transports collectifs sont concernés, y compris les locations de vélo si elles dépendent d'un service public. Il est nécessaire de pouvoir justifier d'un abonnement hebdomadaire, mensuel ou annuel, entre son lieu de résidence et son lieu de travail, par le trajet le plus court, et évidemment au tarif le plus économique. La participation de l'employeur, à hauteur de 50 %, est cependant plafonnée depuis le 01/01/2012 à 77.10 par mois (y compris lorsque l'agent souscrit plusieurs abonnements). Vous pouvez trouver le formulaire à compléter à l'adresse suivante : www.sudeducation29.infini.fr/spip.php?article885

En bref, utilisez les transports en commun et faites-vous rembourser

Fonction publique

Nouvelles attaques du statut des fonctionnaires

Lors du Conseil des ministres du 27 août 2014, Marylise Lebranchu, ministre de la Décentralisation et de la Fonction publique, a présenté les thèmes des négociations qu'elle va engager dès le 9 septembre avec les syndicats sur l'avenir de la fonction publique.

Les trois thèmes principaux seront : "la simplification de la gestion des ressources humaines de l'Etat", "le développement de la mobilité entre fonctions publiques" et "le renforcement de l'attractivité de la fonction publique".

Le mérite... à la tête du client

Alors que les salaires des agents sont gelés depuis l'été 2010, les mécanismes d'avancement à l'ancienneté seraient revus "pour mieux reconnaître les mérites des agents", et "les échelles de rémunération desserrées en intégrant une partie des primes dans la rémunération indiciaire". Cela créera nécessairement des inégalités de rémunération entre personnels, le « mérite » étant l'autre nom de l'arbitraire, de la rémunération et de l'avancement à la « tête du client ».

Quel diplôme pour enseigner ?

La ministre a également prévu de revoir l'évolution des catégories statutaires (A, B

et C) et les exigences en terme de niveau de diplôme. Faudra-t-il être titulaire d'un doctorat pour enseigner demain, ou reviendra-t-on à un niveau bac+3 pour accéder à un concours d'enseignement ?



Mobilité ... sur toute la Fonction publique

La proposition de doter d'un même cadre certains métiers communs à l'Etat et aux collectivités territoriales, serait avancée. S'appuyant sur la mobilité "transfonction publique" la ministre entend ainsi "donner un même cadre aux métiers communs entre l'Etat et les collectivités". Lire : certains fonctionnaires d'Etat pourraient devenir territoriaux. Ainsi les victimes de

carte scolaire du primaire ou de fermeture de certaines filières du secondaire pourraient se voir proposer des postes dans d'autres secteurs d'activités de la fonction publique. "Des dispositifs d'accompagnement personnalisés des agents" seraient mis en place pour ces agents, ce jargon technocratique laissant planer les pires doutes sur le dispositif.

Ouvrir l'Education à la concurrence

Enfin, Thierry Mandon, secrétaire d'Etat chargé de la réforme de l'Etat et de la simplification a déclaré le 27 août sur Acteurs Publics TV qu'il y a "un tri à faire dans les missions de l'Etat" et s'interroge: "est-ce que des choses ne doivent pas être transférées aux collectivités territoriales, aux acteurs privés, aux associations, peut-être même parfois à des groupes de citoyens". Il prévoit un "séminaire interministériel décisionnel" début février. Des choses ? ? Parce que pour ce gouvernement comme pour le précédent, la fonction publique est devenue un marché à ouvrir à la concurrence, à privatiser ou à liquider, le fonctionnaire est un gueur à éradiquer, son statut est son rempart à détruire. Plus que jamais, la défense du statut général des fonctionnaires devient une question majeure.

Fermetures massives de CIO : un projet inacceptable !

Actuellement certains CIO (centres d'information et d'orientation) ont un budget de fonctionnement assuré par les CG (Conseils Généraux), d'autres par les Rectorats.

Les CG des 4 départements bretons ont décidé de se désengager, privant ainsi de financement plus de la moitié des CIO bretons. Le Rectorat a annoncé qu'il doit faire remonter son projet de carte des CIO au ministère avant la fin de l'année civile. Ce projet est sensé «adapter au mieux» la carte des CIO au désengagement financier des Conseils Généraux. Le Rectorat ne considère pas envisageable de pouvoir obtenir un budget plus conséquent du ministère pour pallier à ces désengagements et met en avant qu'il espère pouvoir aller au-delà de cette «adaptation à budget d'état constant» en maintenant l'existence de sites supplémentaires sur la base d'éventuels partenariats avec les communes, communautés de communes, conseils généraux et le conseil régional. Le Recteur souhaite engager rapidement des discussions en ce sens avec tous ces partenaires potentiels.

Fermeture de 9 CIO à la prochaine rentrée ?

Pour l'heure, en l'état du projet rectoral, si les 22 CIO actuels sont maintenus pour l'année scolaire 2014 / 2015, la rentrée 2015 ne se ferait plus qu'avec 13 CIO. Pour le Finistère les CIO de Concarneau, Landerneau et Quimper disparaîtraient. Seraient maintenus Brest, Quimper,

Carhaix et Morlaix.

Pour les Côtes d'Armor, disparition de 3 CIO : Dinan, Lannion et Loudéac. Seuls seraient maintenus St Briec et Guingamp.

Pour l'Ille et Vilaine seraient maintenus Rennes, St Malo, Vitré et Redon. Celui de Fougères fermerait.

Pour le Morbihan, Auray et Ploërmel seraient supprimés.

Seraient maintenus Vannes, Lorient et Pontivy.

La perspective de fermeture de 9 CIO sur les 22 existants aujourd'hui est totalement inacceptable.

Dans un contexte de réaffirmation forte des missions des COP et des CIO au sein de l'Éducation Nationale, c'est d'évidence à l'État de compenser intégralement le désengagement des Conseils Généraux. Nous dénonçons les détériorations multiples qui résulteraient de ces fermetures de sites pour les usagers, les personnels des CIO, les établissements scolaires publics.

La recherche de partenariats financiers tous azimuts pour bricoler d'hypothétiques maintiens de sites au-delà des 13 qui seraient maintenus n'est ni sérieuse, ni souhaitable. De tels montages à géométrie variable risqueraient fort de se traduire par un élargissement des missions des CIO et des COP qui se répercuterait immanquablement sur la disponibilité des personnels auprès des élèves, de leur famille et des établissements scolaires publics. La mobilisation de tous les personnels au-delà des centres eux-mêmes est indispensable.